

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

MAJ le 1^{er} septembre 2026

1) Nature de la prestation – La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Détail de la prestation ». De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

2) Devis et facturation – Le devis, signé par le client, fait office de bon de commande. L'amorce de la mission est conditionnée par le versement d'un acompte de 30% du montant net global à la signature du devis. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le paiement du solde s'effectue au plus tard au 30ème jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40 € (C. Com. art. D441-5). Paiements par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « Hélène BÉZIE ». Aucun escompte n'est prévu en cas de paiement anticipé. En cas d'annulation de la prestation par le client, les sommes déjà versées restent acquises au prestataire et le travail réalisé sera facturé au prorata.

3) Propriété intellectuelle – Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle (articles L. 121-1 à L. 121-9) ne seront cédés au client pour l'œuvre décrite que les droits patrimoniaux explicitement énoncés dans les conditions de cession, à l'exclusion de tout autre, et ce, dans les limites y figurant également. Il est rappelé que le droit moral d'une création (comprenant entre autres droit au respect de l'œuvre et droit au respect du nom) reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du CPI).

4) Conditions de cession des droits d'exploitation – La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive d'Hélène BÉZIE tant que les factures émises par Hélène BÉZIE ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par Hélène BÉZIE dans le cadre de la commande.

5) Fichiers sources et éléments de production – Sauf accord écrit contraire, les fichiers sources et éléments de production utilisés ou créés dans le cadre de la présente commande demeurent la propriété exclusive d'Hélène BÉZIE et ne font pas partie des livrables standards. Sont considérés comme fichiers sources tous les fichiers natifs et de travail créés par Hélène BÉZIE (fichiers InDesign, Illustrator, Photoshop, gabarits, calques, polices, scripts, images brutes ou retouchées, fichiers de prépresse, etc.). Sauf stipulation particulière au devis, le client reçoit les livrables standards (par exemple, fichiers PDF prêts à imprimer, visuels aux formats matriciels pour le web) permettant une exploitation conforme à l'usage défini au devis.

La remise des fichiers sources et la cession des droits s'y rapportant doivent être expressément prévues par écrit. Cette prestation, qui comprend le travail technique de préparation, de nettoyage et d'exportation des fichiers, sera facturée à hauteur de 50% du coût de la création.

6) Responsabilités – Le client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Hélène BÉZIE, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Le client assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par lui à Hélène BÉZIE dans le cadre de sa mission, et garantit Hélène BÉZIE contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

Le déroulement de la commande suit une procédure par étapes. Toute étape validée par le client ne saurait être ultérieurement contestée ou révisée par ce dernier. Hélène BÉZIE se réserve le droit de facturer toute révision exigée par le client ultérieurement à sa validation initiale.

Dès lors que le livrable a été validé par le client (bon pour accord, bon à tirer), Hélène BÉZIE ne saurait être tenue responsable des aspects jugés non conformes par le client, en termes de contenu, forme graphique, rendu d'impression ou rendu du site web.

7) Publicité – Hélène BÉZIE se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence et de citer des extraits textuels ou iconographiques des œuvres concernées dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité d'Hélène BÉZIE devra être notifiée et négociée avant la signature du devis et mentionnée sur la facture.

8) Litige – Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec une bienveillance attentive. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à Hélène BÉZIE pour obtenir une solution amiable. À défaut, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales sera de la compétence du Tribunal d'Angers.